Patrimoine canadien | Canadian Heritage

Canada

PATRIMOINE CANADIEN

2012-2013

Stratégie ministérielle de développement durable

L'original a été signé par :

L'honorable James Moore, P.C., député
Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

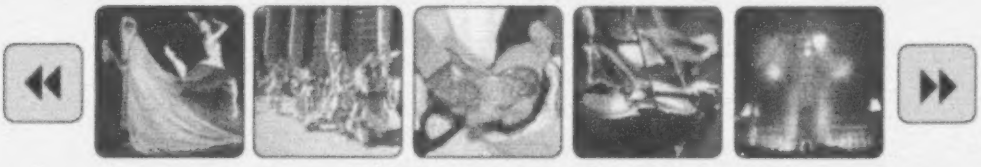

This publication is also available in English.

La présente publication est disponible sur demande en médias substituts.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2012
N° de catalogue : CH1-25/2012F-PDF
ISSN : 1929-3372 (En ligne)
ISSN : 1929-3364 (Imprimé)

TABLE DES MATIÈRES

Message du Ministre 1

SECTION I – Stratégie fédérale de développement durable 3

SECTION II – Aperçu de Patrimoine canadien et de sa vision du développement durable . 6

SECTION III – Pratiques ministérielles liées à la prise de décision et au développement durable 13

SECTION IV – Stratégies de mise en œuvre du développement durable, Thème IV : Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement 17

SECTION V – Hyperlien vers le Rapport sur les plans et les priorités 2012-2013 de Patrimoine canadien, et vers le Tableau en ligne sur les opérations d'écologisation du gouvernement 31

SECTION VI – Hyperlien vers la Stratégie fédérale de développement durable 32

MESSAGE DU MINISTRE

Ministre du Patrimoine canadien
et des Langues officielles

Minister of Canadian Heritage
and Official Languages

Ottawa, Canada K1A 0M5

Patrimoine canadien demeure engagé dans le développement durable afin d'assurer à long terme des avantages pour les Canadiens. C'est pourquoi nous prenons les moyens nécessaires pour répondre à nos obligations en matière de développement durable. Nous nous efforçons ainsi d'intégrer les considérations environnementales dans les décisions prises au sein de notre organisation.

Selon la *Stratégie fédérale de développement durable* déposée en octobre 2010, Patrimoine canadien a adopté des mesures qui démontrent son engagement envers le développement durable. Le Ministère s'appuiera sur les résultats obtenus dans la mise en œuvre de ses stratégies précédentes, et des leçons apprises, pour limiter encore davantage ses effets sur l'environnement. Il s'appuiera également sur sa structure de gouvernance pour rendre des comptes et prendre des décisions éclairées.

Patrimoine Canadien s'est fixé des objectifs spécifiques et mesurables qui visent à écologiser le gouvernement. Par exemple, au cours de l'année financière 2011-2012, Patrimoine canadien a commencé à réduire le rapport entre le nombre d'employés de bureau du Ministère et le nombre d'unité d'impression. Le retrait des unités devrait se terminer d'ici le début de l'automne 2012. Le Ministère continuera de poursuivre ses efforts en vue d'adopter un mode de fonctionnement qui permettra d'atteindre les objectifs qui ont été établis.

Je suis donc heureux de vous présenter la *Stratégie de développement durable de Patrimoine canadien pour l'année 2012-2013*.

L'honorable James Moore, C.P., député

SECTION I – Stratégie fédérale de développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable

La *Loi fédérale sur le développement durable* de 2008 exige que le gouvernement du Canada développe une *Stratégie fédérale de développement durable* (SFDD) [1] et la mette à jour tous les trois ans. La Stratégie établit les objectifs et les cibles du gouvernement fédéral en matière de développement durable, ainsi que des stratégies de mise en œuvre visant à atteindre chacune des cibles. Le gouvernement produira un rapport tous les trois ans pour rendre compte des progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs et les cibles dont fait état la Stratégie.

La SFDD établit un cadre pour la planification et la production de rapports en matière de développement durable à l'aide de trois principaux éléments :

- un portrait pangouvernemental intégré des mesures et des résultats pour atteindre la durabilité environnementale;
- un lien entre la planification et la production de rapports sur le développement durable et le système de planification des dépenses de base et de production de rapports;
- des mesures, des activités de surveillance et la production de rapports efficaces pour faire le suivi des progrès et en rendre compte à la population canadienne.

La SFDD rassemble les objectifs, cibles et stratégies de mise en œuvre créés pendant le cours normal du processus décisionnel du gouvernement. La Stratégie en tant que telle n'établit pas de nouveaux objectifs ou de nouvelles cibles, à l'exception de celles visant à l'écologisation des opérations gouvernementales (EOG); elle rend plutôt les résultats du processus décisionnel plus transparents.

Les objectifs, cibles et stratégies de mise en œuvre sont organisés selon quatre thèmes prioritaires :

I. Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air;

II. Maintenir la qualité et la disponibilité de l'eau;

III. Protéger la nature;

---

[1] La version intégrale de la SFDD est disponible sur le site Web d'Environnement Canada à : http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=En&n=F93CD795-1

IV. Réduire l'empreinte environnementale - En commençant par le gouvernement.

Dans le cadre de la SFDD, la durabilité environnementale est une première étape à l'intégration des préoccupations environnementales aux considérations économiques et sociales. Par ailleurs, la Stratégie met en branle un processus qui améliorera la manière dont les enjeux environnementaux, économiques et sociaux sont pris en compte. La SFDD sera mise à jour tous les trois ans afin de signaler les mesures prises pour examiner la question du développement durable et indiquer les priorités qu'il reste à traiter.

La SFDD, déposée en octobre 2010 :

- lie le développement durable aux processus de planification et de production de rapports du gouvernement au moyen du Système de gestion des dépenses (SGD);
- utilise des indicateurs environnementaux pour mesurer et rendre compte des progrès réalisés par rapport à la SFDD;
- utilise des critères SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et traçable) pour fixer les cibles de la SFDD;
- présente l'engagement du gouvernement à renforcer l'application d'évaluations environnementales stratégiques (EES). Cette mesure améliorera la prise en compte des préoccupations environnementales lors de la prise de décisions économiques ou sociales en appliquant les objectifs et cibles de la SFDD lorsqu'on entreprend des évaluations environnementales stratégiques, lorsqu'on rend compte des résultats des EES dans les *Rapports ministériels sur le rendement* (RMR) et lorsqu'on décrit la contribution d'une proposition à l'atteinte des objectifs et cibles de la SFDD dans les déclarations publiques des EES.

Les objectifs, cibles et stratégies de mise en œuvre de la SFDD donnent une description détaillée des activités du gouvernement fédéral sous chaque en-tête, ainsi, il est possible pour la première fois de visualiser toutes les activités en un seul endroit. Le premier rapport d'étape sur la Stratégie fédérale de développement durable 2010-2013 publié, le 16 juin 2011, est disponible sur le site Web d'Environnement Canada (http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=fr&n=917F8B09-1). La publication du deuxième rapport est prévue pour l'automne 2012.

La Stratégie fédérale de développement durable de 2010

Thème IV : Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement – Écologisation des opérations gouvernementales (ÉOG)

La Stratégie de 2010 continue de s'appliquer et c'est sous le thème IV de la SFDD (Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement – Écologisation des opérations gouvernementales (ÉOG)) que les paramètres obligatoires pour le ministère du Patrimoine canadien sont compris.

Le gouvernement du Canada est un consommateur important de ressources naturelles et un producteur d'émissions atmosphériques et de déchets qui ont une incidence considérable sur l'environnement. À titre de gardien, de gestionnaire de parcs automobiles, de responsable des biens et services et d'employeur, le gouvernement a manifesté son engagement à faire sa part pour réduire l'incidence de ses opérations et de son leadership dans le cadre de l'écologisation des opérations.

Dans cette perspective, le gouvernement fédéral a développé de nouvelles cibles dans les domaines de l'écologisation des bâtiments, des émissions de gaz à effet de serre, des déchets électroniques, des unités d'impressions, de la consommation de papier, des réunions écologiques et des achats écologiques. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada continuera de fournir un soutien technique aux ministères qui écologisent leurs opérations.

Thème IV de l'ÉOG : Qu'est-ce qui s'applique à Patrimoine canadien?

Responsabilités concernant les cibles de l'Écologisation des opérations gouvernementales

Ministères et organismes[1]	Bâtiments durables	Achats écologiques	Déchets électroniques, gestion de l'impression, consommation du papier et réunions écologiques	EGS* des bâtiments et des parcs d'automobiles	EGS* des parcs d'automobiles seulement
Patrimoine canadien	Oui	Oui	Oui	Non	Non

*Légende : EGS : Émissions de gaz à effet de serre

Source : Extrait de Canada, SFDD, Annexe 4 : Thème IV, *Réduire l'empreinte environnementale - En commençant par le gouvernement, Objectif : Réduire au maximum l'empreinte environnementale des opérations gouvernementales*, Figure 6. (http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=D39CB7AC-1)

SECTION II – Aperçu de Patrimoine canadien et de sa vision du développement durable

Stratégies de développement durable de Patrimoine canadien

Patrimoine Canadien a déjà mis en œuvre plusieurs stratégies de développement durable depuis 1997 dans lesquelles il visait à s'assurer que l'incidence environnementale des décisions prises par le Ministère était comprise, pondérée et traitée de façon satisfaisante. Les plans ont été présentés dans les différents *Rapports sur les plans et les priorités* du Ministère. Les résultats concernant les améliorations des pratiques opérationnelles ou l'accroissement de la capacité à mener des évaluations environnementales stratégiques des programmes et politiques ont été présentés dans les R*apports ministériels sur le rendement précédents*.[2]

Raison d'être du ministère du Patrimoine canadien

Le ministère du Patrimoine canadien (le Ministère) et les principales institutions culturelles canadiennes jouent un rôle vital dans la vie culturelle, communautaire et économique des Canadiens. Nous travaillons ensemble à promouvoir la culture, les arts, le patrimoine, les langues officielles, la citoyenneté et la participation, ainsi que les initiatives liées aux Autochtones, à la jeunesse et aux sports.

[2] Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor, Budget des dépenses : http://www.tbs-sct.gc.ca/est-prc/index-fra.asp.

Résumé de la planification du ministère du Patrimoine canadien

Ressources financières

Le tableau ci-dessous résume les dépenses prévues pour Patrimoine canadien au cours des trois prochains exercices financiers.

Ressources financières	2012–2013	2013–2014	2014–2015
(millions de $)	1 300,0	1 391,9	1 446,1

Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)

Le tableau ci-dessous résume les ressources humaines prévues pour Patrimoine canadien au cours des trois prochains exercices financiers et le calcul s'appuie sur les crédits salariaux attendus.

Ressources humaines	2012–2013	2013–2014	2014–2015
Équivalents temps plein (ETP)	1 635,4	1 616,9	1 610,3

L'augmentation des dépenses prévues en 2013-2014 et 2014-2015 est principalement attribuable aux Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 qui sont financés entièrement au moyen de contributions du crédit 5. Il n'y a donc pas d'impact important sur le nombre des ETP au Ministère.

Patrimoine canadien est présent dans six régions canadiennes :

- Région de l'Ouest (Colombie-Britannique, Alberta, Yukon);
- Région des Prairies et du Nord (Saskatchewan, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut);
- Région de l'Ontario;
- Région du Québec;
- Région de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador);
- Région de la capitale nationale.

Environ 84 p. cent des employés de Patrimoine canadien travaillent dans la Région de la capitale nationale.

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)

Le ministère du Patrimoine canadien continuera à contribuer à la *Stratégie fédérale de développement durable* (SFDD) publiée en octobre 2010 en élaborant sa propre *Stratégie ministérielle de développement durable* (SMDD), tel que prescrit par la SFDD. Le thème visant Patrimoine canadien est le Thème IV : *« Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement »*. Patrimoine canadien s'engage à contribuer au succès de l'Écologisation des opérations du gouvernement (ÉOG).

Comme dans le passé, la SMDD est intégrée au *Rapport sur les plans et les priorités 2012-2013* de Patrimoine canadien, et elle sera mise à jour chaque année. Les résultats seront présentés annuellement dans le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Responsabilités globales de Patrimoine canadien

Le ministère du Patrimoine canadien est responsable des programmes et des politiques qui aident tous les Canadiens à participer à la vie culturelle et civique de leur collectivité. Le mandat législatif du Ministère, énoncé dans la *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* et dans d'autres lois dont le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles est responsable, propose une liste des nombreuses responsabilités du Ministre sous la rubrique des pouvoirs et fonctions « liés à l'identité, aux valeurs, au développement culturel et au patrimoine canadiens ».

Le Ministère surveille l'application d'un grand nombre de lois, notamment la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur le droit d'auteur* et la *Loi sur Investissement Canada* (avec Industrie Canada pour ces deux dernières lois), la *Loi sur les langues officielles* (partie VII), la *Loi sur les musées*, la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, la *Loi sur le statut de l'artiste*, et la *Loi sur l'activité physique et le sport* (avec Santé Canada).

Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles est responsable devant le Parlement des activités du Ministère et des 20 autres organismes qui composent son portefeuille.

Résultats stratégiques

Les activités du Ministère sont structurées en fonction de trois résultats stratégiques. On peut trouver les détails sur ces résultats stratégiques dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2012-2013* de Patrimoine canadien (http://www.pch.gc.ca/pc-ch/publctn/mindep-fra.cfm).

1. **Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger.** Ce résultat stratégique traduit l'emphase qui est mise tant sur la créativité que sur la valeur économique, lesquelles sont reflétées dans l'importance que le gouvernement du Canada accorde à la pérennité et à l'accessibilité publiques des produits culturels canadiens, du travail artistique par des créateurs et artistes canadiens, et du patrimoine culturel du Canada.

2. **Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne.** Ce résultat stratégique appuie le mandat d'une identité canadienne plus forte par une citoyenneté active, engagée et inclusive, et par la reconnaissance de l'importance de la dualité linguistique et d'une identité civique commune.

3. **Les Canadiens participent et excellent dans les sports.** Ce résultat stratégique a trait aux conséquences bénéfiques du sport sur la santé et le bien-être des gens, ainsi qu'à l'impact de nos réalisations internationales dans le domaine du sport sur la fierté canadienne.

Architecture des activités de programme (AAP)

L'architecture des activités de programme (AAP) donne une vue d'ensemble des liens entre les programmes et les activités du Ministère et de la façon dont les résultats escomptés sont organisés pour contribuer à l'obtention des résultats stratégiques du Ministère et à l'exécution de son mandat. Le cadre de mesure du rendement (CMR) sert de fondement objectif à la collecte de données se rapportant aux résultats prévus des programmes du Ministère. Le *Rapport sur les plans et priorités 2012-2013* repose sur l'AAP et sur les résultats escomptés et les indicateurs de rendement identifiés dans le CMR.

Le Thème IV de la SFDD est intégré à l'Activité de programme 8 (Services internes) de l'Architecture des activités de programme de Patrimoine canadien.

Architecture des activités de programme 2012-2013

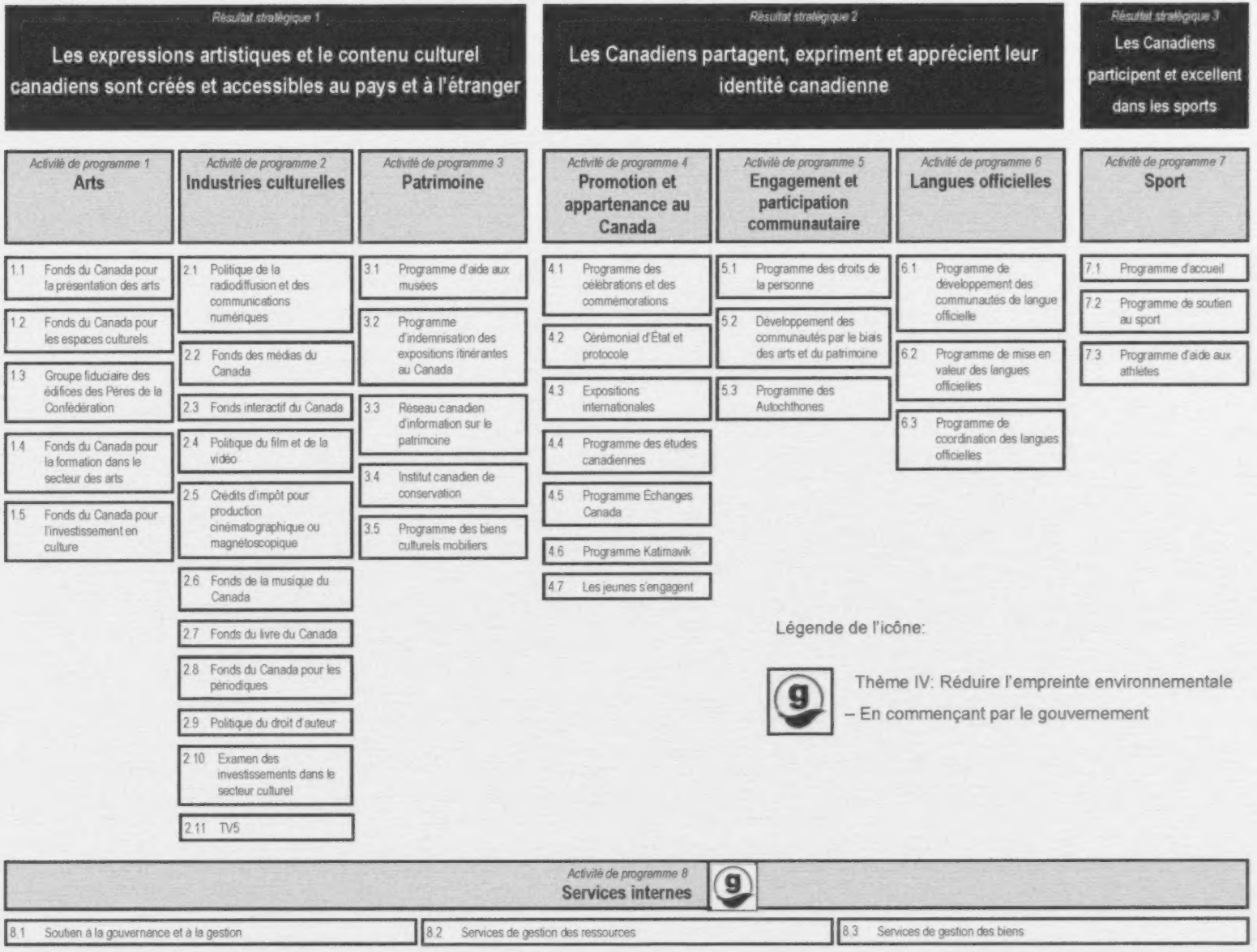

Vision ministérielle de la Stratégie de développement durable

En matière de développement durable, le ministère du Patrimoine canadien a une vision qui s'inspire de la *Loi fédérale sur le développement durable* (2008) et de la *Stratégie fédérale de développement durable* (SFDD) (octobre 2010).

Patrimoine canadien vise à s'acquitter de son mandat en contribuant à la réalisation d'un niveau supérieur de développement durable.

Patrimoine canadien prendra les mesures suivantes :

- intégrer le développement durable dans sa planification opérationnelle et ses structures de gouvernance[3];
- contribuer au développement durable dans le cadre du mandat législatif du Ministère, en conformité avec la *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* et avec d'autres lois dont le ministre du Patrimoine canadien est responsable, qui proposent une longue liste non exhaustive de responsabilités du Ministre sous la rubrique des pouvoirs et fonctions « liés à l'identité, aux valeurs, au développement culturel et au patrimoine canadiens »[4];
- contribuer à la *Stratégie fédérale de développement durable* en réduisant l'empreinte environnementale de ses opérations internes (activités d'écologisation des opérations du gouvernement – ÉOG).[5] Le Ministère continuera de changer sa manière de fonctionner en s'assurant de fixer et d'atteindre des objectifs précis, mesurables, réalisables, axés sur les résultats et limités dans le temps pour écologiser les opérations du gouvernement.

Patrimoine canadien vise à atteindre les sept (7) objectifs suivants figurant au Thème IV (ÉOG) :

a. **Bâtiments écologiques : seulement une cible s'applique à un bâtiment de l'Institut canadien de conservation (ICC) :** À compter du 1er avril 2012, et conformément aux cadres stratégiques ministériels, la performance environnementale des bâtiments de la Couronne existants d'une superficie de plus de 1000 m^2 sera évaluée à l'aide d'un outil d'évaluation reconnu dans l'industrie

b. **Aliénation des déchets électroniques et électriques** : D'ici le 31 mars 2014, Patrimoine canadien réutilisera ou recyclera tous les équipements électroniques et électriques (EEE) excédentaires de façon écologique et sécuritaire.

c. **Gestion de l'impression :** D'ici le 31 mars 2013, Patrimoine canadien atteindra un rapport moyen de huit (8) employés de bureau par unité d'impression. Le Ministère appliquera la cible lorsque le permettent les niveaux d'occupation des bâtiments, les facteurs de sécurité et la configuration des locaux.

---

[3] Ceci est lié à l'article 5 de la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD)
[4] Ceci est lié à l'article 11 de la LFDD.
[5] Ceci est lié à l'article 11 de la LFDD.

d. **Réduction de la consommation de papier :** D'ici le 31 mars 2014, Patrimoine canadien réduira la consommation interne de papier par employé de bureau de 20 p. cent. Chaque ministère établira des données de référence entre 2005-2006 et 2011-2012, et la portée applicable.

e. **Réunions écologiques :** D'ici le 31 mars 2012, Patrimoine canadien adoptera un guide des réunions écologiques.

f. **Achats écologiques :** À compter du 1er avril 2011, Patrimoine canadien établira au moins 3 cibles selon les critères SMART en matière d'achats écologiques, afin de réduire les incidences sur l'environnement.

   (i) D'ici le 31 mars 2014, 80 p. cent des achats de mobilier seront faits par l'entremise des offres à commandes écologiques de TPSGC;

   (ii) D'ici le 31 mars 2014, 80 p. cent des achats de matériel informatique intégreront au moins un aspect lié à l'environnement (p. ex. "energy star");

   (iii) À compter du 1er avril 2011, Patrimoine canadien s'assurera que 90 p. cent des achats de papier contiennent au moins 30 p. cent de matières recyclées.

g. **Formation, évaluations de rendement des employés, processus et mesures de contrôles en matière de gestion des achats :** À compter du 1er avril 2011, Patrimoine canadien établira des cibles selon les critères SMART pour la formation, les évaluations de rendement des employés, et les processus et contrôles de gestion en ce qui concerne la prise de décisions relatives aux achats :

   (i) Formation à l'intention des employés désignés : D'ici le 31 mars 2014, 90 p. cent des gestionnaires du matériel et du personnel chargé de l'approvisionnement auront suivi un cours reconnu sur l'approvisionnement écologique, offert par l'École de la fonction publique du Canada et 90 p. cent des nouveaux détenteurs d'une carte d'achat auront suivi une formation sur les pratiques d'approvisionnement écologique offerte par le Ministère;

   (ii) Évaluation du rendement des employés pour les gestionnaires et les administrateurs fonctionnels responsables de la gestion des achats et du matériel : D'ici le 31 mars 2012, les évaluations de rendement de tous les gestionnaires et chefs fonctionnels concernés tiendront compte de considérations environnementales;

   (iii) Processus et contrôles : D'ici le 31 mars 2014, au moins trois (3) processus et contrôles en matière de gestion comprendront des considérations sur la performance environnementale.

Le ministère du Patrimoine canadien continuera également de travailler avec les autres ministères et organismes pour développer d'autres stratégies de développement durable permettant de développer progressivement les piliers environnementaux, sociaux et économiques du développement durable.

SECTION III – Pratiques ministérielles liées à la prise de décision et au développement durable

Organisation ministérielle pour la Stratégie de développement durable

Au ministère du Patrimoine canadien, la Stratégie de développement durable (SDD) est intégrée à l'Activité de programme 8 : Services internes, étant donné que Patrimoine canadien n'est visé que par le Thème IV de la Stratégie fédérale de développement durable. La Stratégie de développement durable sera mise en œuvre avec les ressources existantes.

Les Services internes représentent des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont administrées de façon à répondre aux besoins des programmes et autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont : Services de gestion et de surveillance, Services des communications, Services juridiques, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion des finances, Services de gestion de l'information, Services des technologies de l'information, Services de gestion des biens, Services de gestion du matériel, Services de gestion des acquisitions et Services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les Services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'échelle d'une organisation et non celles fournies uniquement à un programme.

Parmi ces services, certaines directions générales en particulier contribuent au développement de la SDD :

- Services de gestion des ressources humaines;
- Services de gestion de l'information;
- Services de gestion des biens;
- Services de gestion du matériel;
- Services de gestion des acquisitions;
- Services juridiques.

Activité de programme 8 (Services internes) : Ressources humaines et dépenses prévues, 2012-2013 à 2014-2015

Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (millions de $)					
2012-2013		2013-2014		2014-2015	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
650,0	88,1	649,6	84,9	649,6	84,9

Groupe de travail ministériel sur le développement durable

Le Groupe de travail sur le développement durable de Patrimoine canadien (composé de spécialistes et de directeurs généraux) continue à mettre en oeuvre la *Stratégie de développement durable* de Patrimoine canadien et à en faire le suivi. L'approbation de la haute direction est obtenue par l'entremise des processus d'approbation du *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) et du *Rapport ministériel sur le rendement* (RMR) (voir le tableau de la structure de gouvernance du Ministère).

Le Groupe de travail est présidé par le directeur général, Politique, planification, recherche stratégiques et affaires du cabinet (au sein du Secteur de la Politique stratégique, de la planification et des affaires ministérielles).

Les principaux partenaires du Groupe de travail ministériel sur la SDD sont les suivants :

- Direction de la gestion des contrats et du matériel (au sein de la Direction générale de la gestion financière).
- Direction de la gestion des installations (au sein de la Direction générale de la gestion des ressources humaines et du milieu de travail).
- Direction des services généraux et des biens immobiliers à l'Institut canadien de conservation (au sein du Secteur de la citoyenneté et du patrimoine).
- Division de la planification stratégique, de politique et des réalisations (au sein du Bureau de la Dirigeante principale de l'information, Secteur de la politique stratégique, de la planification et des affaires ministérielles).
- Direction générale de la politique, planification, recherche stratégiques et affaires du cabinet (au sein du Secteur de la politique stratégique, de la planification et des affaires ministérielles).
- Affaires du cabinet (au sein de la Direction générale de la politique, planification, recherche stratégiques et affaires du cabinet, (pour la réalisation des évaluations environnementales stratégiques) (Secteur de la politique stratégique, de la planification et des affaires ministérielles).

- Services juridiques.
- Bureaux régionaux.

Structure de gouvernance de Patrimoine canadien

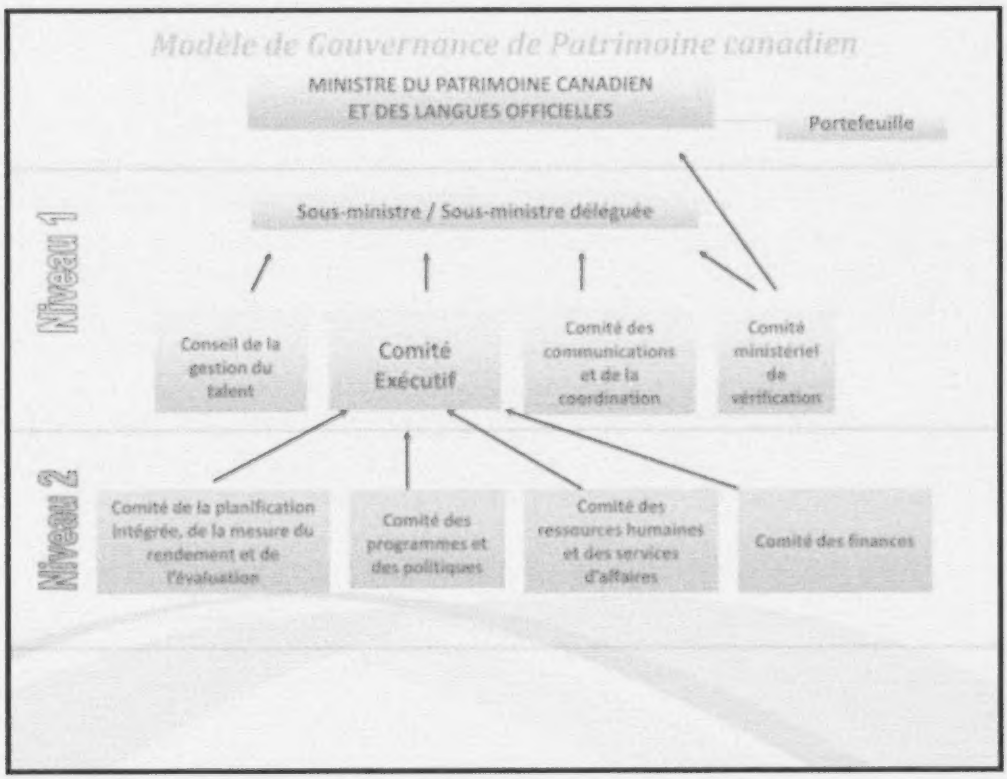

Évaluations environnementales stratégiques : Points saillants et engagements prévus

Le Ministère continue la mise en œuvre de la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* de 2004 et ses *Lignes directrices* de 2010,[6] notamment en ce qui a trait aux Mémoires au Cabinet et aux présentations au Conseil du Trésor.

Un questionnaire et un guide qui permettront d'évaluer si les Évaluations environnementales stratégiques (EES) sont nécessaires à l'étape de présentation des Mémoires au Cabinet ou des Soumissions au Conseil du Trésor à l'étape de la présentation sont présentement en élaboration. Lorsque les Évaluations environnementales stratégiques sont nécessaires, nous continuerons à intégrer les considérations environnementales au développement des politiques publiques et des décisions stratégiques. Les Évaluations environnementales stratégiques servent également à consolider la reddition de comptes et la confiance du public à l'effet que les décisions du gouvernement fédéral sont prises en toute connaissance de cause quant à leur incidence éventuelle sur l'environnement.

---

[6] La directive de 2004 du Cabinet est disponible à :
http://www.pco-bcp.gc.ca/index.asp?lang=fra&page=information&sub=publications
Les Lignes directrices de 2010 sont disponibles à : http://www.ceaa-acee.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=B3186435-1

SECTION IV – Stratégies de mise en œuvre du développement durable, Thème IV : Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement

Introduction

Cette section reproduit le tableau en ligne sur l'Écologisation des opérations gouvernementales (ÉOG), qui fait partie du *Rapport sur les plans et les priorités 2012-2013* de Patrimoine canadien (disponible sur le site Web de Patrimoine canadien à http://www.pch.gc.ca/pc-ch/publctn/mindep-fra.cfm et sur le site Web du Conseil du Trésor du Canada à http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/index-fra.asp).

Le tableau d'ÉOG au complet fait partie des exigences du Secrétariat du Conseil du Trésor et son contenu, comme son format sont définis par le Secrétariat du Conseil du Trésor, dans les documents suivants : *Tableaux de renseignements supplémentaires*, *Rapport sur les plans et les priorités 2012-2013*, *Modèle pour le document électronique*. Même si certains tableaux ne s'appliquent pas à Patrimoine canadien, nous sommes obligés de les intégrer au document.

Écologisation des opérations du gouvernement (ÉOG)

Aperçu

Le tableau supplémentaire sur l'EOG s'adresse aux ministères et aux organismes sujets à la *Loi fédérale sur le développement durable*, la *Politique d'achats écologiques* et le *Cadre stratégique visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre générées lors d'événements internationaux de grande envergure*.

Veuillez noter :

- RPP signifie *Rapport sur les plans et les priorités* et porte sur les résultats prévus/attendus.
- RMR signifie *Rapport ministériel sur le rendement* et porte sur les résultats atteints.

Objectif en matière de bâtiments écologiques

8.1 À compter du 1er avril 2012, et conformément aux cadres stratégiques ministériels, les nouveaux projets de construction et de construction à des fins de location et les projets de rénovations d'envergure atteindront un niveau de haute performance environnementale reconnu dans l'industrie[1].		
Mesure du rendement	**RPP**	**RMR**
État d'avancement de l'objectif		
Nombre de nouveaux projets de construction, de construction à des fins de location et de rénovations d'envergure réalisés au cours d'un exercice donné, conformément au cadre stratégique ministériel. *(Facultatif pour l'exercice 2011-2012)*	s.o.	
Nombre de nouveaux projets de construction, de construction à des fins de location et de rénovations d'envergure ayant atteint un haut niveau de rendement en matière d'environnement reconnu dans l'industrie au cours d'un exercice donné, conformément au cadre stratégique ministériel. *(Facultatif pour l'exercice 2011-2012)*	s.o.	
Cadre stratégique existant. *(Facultatif dans le RPP 2011-2012)*	s.o.	

Stratégies/commentaires

i.

ii.

iii.

8.2 À compter du 1er avril 2012, et conformément aux cadres stratégiques ministériels, la performance environnementale des bâtiments de la Couronne existants d'une superficie de plus de 1 000 m² sera évaluée à l'aide d'un outil d'évaluation reconnu dans l'industrie[2].			
Mesure du rendement		**RPP**	**RMR**
État d'avancement de l'objectif			
Nombre d'immeubles de plus de 1 000 m², conformément au cadre stratégique. *(Facultatif pour l'exercice 2011-2012)*		1	
Pourcentage d'immeubles de plus de 1 000 m² évalués au moyen d'un outil d'évaluation reconnu par l'industrie, conformément au cadre stratégique. *(Facultatif pour l'exercice 2011-2012)*	EXERCICE 2011-2012	0 %	
	EXERCICE 2012-2013	100 %	
	EXERCICE 2013-2014	100 %	
Cadre stratégique existant. *(Facultatif dans le RPP 2011-2012)*		Oui	

Stratégies/commentaires

i. Le cadre stratégique sera complété en mars 2012.

ii. La mise en œuvre du cadre stratégique en 2012-2013 permettra d'effectuer la première évaluation environnementale de l'immeuble pour en déterminer les niveaux de référence.

iii. Les outils d'évaluation pour obtenir la certification Mova Best, programme de certification en gestion environnementale, seront opérationnels en 2013-2014.

8.3 À compter du 1er avril 2012, et conformément aux cadres stratégiques ministériels, la performance environnementale des projets de nouveaux baux ou de renouvellements de baux portant sur une superficie de plus de 1 000 m², lorsque l'État est le principal locataire, sera évaluée à l'aide d'un outil d'évaluation reconnu dans l'industrie[3].		
Mesure du rendement	**RPP**	**RMR**
État d'avancement de l'objectif		
Nombre de projets de nouveaux baux ou de renouvellements de baux réalisés pour les immeubles de plus de 1 000 m² pour l'exercice donné, conformément au cadre stratégique. *(Facultatif pour l'exercice 2011-2012)*	s.o.	
Nombre de projets de nouveaux baux ou de renouvellements de baux pour les immeubles de plus de 1 000 m² ayant été évalués au moyen d'un outil d'évaluation reconnu par l'industrie pour l'exercice donné, conformément au cadre stratégique. *(Facultatif pour l'exercice 2011-2012)*	s.o.	
Cadre stratégique existant. *(Facultatif dans le RPP 2011-2012).*	s.o.	

Stratégies/commentaires

i.

ii.

iii.

8.4 À compter du 1er avril 2012, et conformément aux cadres stratégiques ministériels, les projets d'aménagement et de réaménagement atteindront un niveau de haute performance environnementale reconnu dans l'industrie[4].		
Mesure du rendement	**RPP**	**RMR**
État d'avancement de l'objectif		
Nombre de projets d'aménagement et de réaménagement réalisés pour l'exercice donné, conformément au cadre stratégique. *(Facultatif pour l'exercice 2011-2012)*	s.o.	
Nombre de projets d'aménagement et de réaménagement ayant permis d'atteindre un haut niveau de rendement en matière d'environnement reconnu dans l'industrie au cours d'un exercice donné, conformément au cadre stratégique. *(Facultatif pour l'exercice 2011-2012)*	s.o.	
Cadre stratégique existant. *(Facultatif dans le RPP 2011-2012)*	s.o.	

Stratégies/commentaires

i.

ii.

iii.

Objectif en matière d'émissions de gaz à effet de serre

8.5 Le gouvernement du Canada prendra des mesures maintenant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de ses opérations, pour se conformer à la cible nationale de 17% sous les niveaux de 2005 d'ici 2020.			
Mesure du rendement		**RPP**	**RMR**
État d'avancement de l'objectif			
Objectif de réduction des GES du Ministère: pourcentage de réduction absolue des émissions de GES d'ici 2020-21 par rapport à l'exercice 2005-2006.		s.o.	
Émissions de GES à l'exercice 2005-2006, en kilotonnes d'équivalent CO_2.		s.o.	
Émissions de GES du Ministère à l'exercice donné, en kilotonnes d'équivalent CO_2.	EXERCICE 2011-2012	s.o.	
	EXERCICE 2012-2013	s.o.	
	EXERCICE 2013-2014	s.o.	
	EXERCICE 2014-2015	s.o.	
	EXERCICE 2015-2016	s.o.	
	EXERCICE 2016-2017	s.o.	
	EXERCICE 2017-2018	s.o.	
	EXERCICE 2018-2019	s.o.	
	EXERCICE 2019-2020	s.o.	
	EXERCICE 2020-2021	s.o.	
Variation en pourcentage des émissions de GES du Ministère à la fin de l'exercice par rapport à l'exercice 2005-2006.	EXERCICE 2011-2012	s.o.	
	EXERCICE	s.o.	

	2012-2013		
	EXERCICE 2013-2014	s.o.	
	EXERCICE 2014-2015	s.o.	
	EXERCICE 2015-2016	s.o.	
	EXERCICE 2016-2017	s.o.	
	EXERCICE 2017-2018	s.o.	
	EXERCICE 2018-2019	s.o.	
	EXERCICE 2019-2020	s.o.	
	EXERCICE 2020-2021	s.o.	
Existence d'un plan de mise en œuvre pour réduire les émissions de GES.		s.o.	

Stratégies/commentaires

i.

ii.

iii.

Objectif en matière d'équipement électronique et électrique excédentaire

8.6 D'ici le 31 mars 2014, chaque ministère réutilisera ou recyclera tous les équipements électroniques et électriques (EEE) excédentaires de façon écologique et sécuritaire.			
Mesure du rendement		**RPP**	**RMR**
État d'avancement de l'objectif			
Existence d'un plan de mise en œuvre pour l'élimination de l'ensemble de l'EEE généré par le Ministère. *(Facultatif dans le RPP 2011-2012)*		Oui	
Nombre total d'emplacements ministériels dont le plan de mise en œuvre relatif à l'EEE a été entièrement mis en place à la fin de l'exercice donné, exprimé en pourcentage.	EXERCICE 2011-2012	1/6	
	EXERCICE 2012-2013	4/6	
	EXERCICE	s.o.	

	2013-2014		

Stratégies/commentaires

- **Définition d'emplacement** : Région
- **Nombre d'emplacements de Patrimoine canadien**
  - Patrimoine canadien est présent dans six régions canadiennes
    i. Région de l'Ouest (Colombie-Britannique, Alberta, Yukon)
    ii. Région des Prairies et du Nord (Saskatchewan, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut)
    iii. Région de l'Ontario
    iv. Région du Québec
    v. Région de l'Atlantique
    vi. Région de la capitale nationale
  - Environ 80 % de tous les employés de Patrimoine canadien travaillent dans la région de la capitale nationale.
- **Stratégies de mise en œuvre**
  - Dans la région de la capitale nationale, le contrôle de l'EEE excédentaire est centralisé au sein de la Direction de la gestion des marchés et du matériel (DGMM). L'élimination de cet équipement est conforme aux exigences de la *Directive sur l'aliénation du matériel en surplus* du Secrétariat du Conseil du Trésor, et aux pratiques qui y sont préconisées.
  - On effectuera une évaluation des pratiques régionales courantes et de leurs répercussions financières en vue d'établir une procédure visant à déployer le plan de mise en œuvre dans les régions. Toutes les régions auront exécuté le plan de mise en œuvre dans son intégralité d'ici le 31 mars 2014.
- **Rôles, responsabilités et principaux secteurs d'activité**
  - Les gestionnaires des centres de responsabilité sont chargés de la gestion des actifs. Lorsqu'un actif est périmé, ils doivent le désigner comme excédentaire et en informer le domaine fonctionnel concerné (p. ex. la DGMM, la Gestion des installations, le Centre du savoir, les Services de l'information et de la technologie (SIT), etc.).
  - La DGMM administre la fonction d'entreposage associée à l'EEE excédentaire et, une fois que tous les intervenants possibles (p. ex. SIT) ont procédé aux vérifications d'usage, elle procède à leur élimination en utilisant le mécanisme d'élimination qui convient (Programme d'ordinateurs pour les écoles, Distribution des biens de la Couronne, OCIM pour le recyclage des déchets électroniques ou programmes provinciaux, etc.).
- **Mécanismes pour évaluer l'efficacité du Plan**
  - Pour évaluer l'efficacité de ses activités d'élimination de l'EEE excédentaire, Patrimoine canadien s'appuiera sur les rapports internes générés par son système interne de gestion financière (SAP), ainsi que sur les registres d'élimination.
- **Plans/Stratégies d'engagement intraministériel**
  - Les communications avec les bureaux régionaux se poursuivront afin d'établir une meilleure compréhension des objectifs de la stratégie associée à l'équipement électronique et électrique excédentaire et de permettre une mise en œuvre réussie des pratiques d'élimination de l'EEE.
  - La Gestion des installations et SIT participeront à l'élimination des actifs excédentaires dont ils sont responsables.

Objectif en matière de réduction des unités d'impression

8.7 D'ici le 31 mars 2013, chaque ministère atteindra un rapport moyen de 8 employés de bureau par unité d'impression. Les ministères appliqueront la cible lorsque le permettent les niveaux d'occupation des bâtiments, les facteurs de sécurité et la configuration des locaux.			
Mesure du rendement		**RPP**	**RMR**
État d'avancement de l'objectif			
Rapport entre le nombre d'employés de bureau du Ministère et le nombre d'unités d'impression pour l'exercice 2010-2011, lorsque le niveau d'occupation des immeubles, les facteurs de sécurité et la configuration des locaux le permettent. *(Facultatif)*		s.o.	
Rapport entre le nombre d'employés de bureau du Ministère et le nombre d'unités d'impression à la fin de l'exercice donné, lorsque le taux d'occupation des immeubles, les facteurs de sécurité et la configuration des locaux le permettent.	EXERCICE 2011-2012	s.o.	
	EXERCICE 2012-2013	8 :1	
	EXERCICE 2013-2014	s.o.	

Stratégies/commentaires

- Patrimoine canadien définit une unité d'impression comme une imprimante ou un photocopieur.
- Les critères d'exclusion de Patrimoine canadien comprennent : les employés à mobilité réduite, les exigences liées à une quantité importante d'extrants, la compatibilité avec les applications logicielles, les dispositifs d'imagerie techniques précis (par ex. traceurs, imprimantes liées à de l'équipement de laboratoire, etc.) et les exigences d'impression associées aux ententes de télétravail officielles.
- Les imprimantes excédentaires seront retirées des secteurs d'opérations au fur et à mesure que les locaux seront libérés.
- Un exercice de consolidation sera entrepris pour réduire le nombre global d'imprimantes et d'appareils multifonctionnels.
- On est à élaborer un plan de mise en œuvre en consultation avec les secteurs.

Objectif en matière de consommation de papier

8.8 D'ici le 31 mars 2014, chaque ministère réduira la consommation interne de papier par employé de bureau de 20 %. Chaque ministère établira des données de référence entre 2005-2006 et 2011-2012, et la portée applicable.			
Mesure du rendement		**RPP**	**RMR**
État d'avancement de l'objectif			
Nombre de feuilles de papier de bureau achetées ou consommées par employé de bureau durant l'année de base choisie, selon la portée établie par le Ministère. *(Facultatif dans le RPP 2011-2012)*		s.o.	
Réduction (ou augmentation) cumulative en consommation de papier, en pourcentage,	EXERCICE 2011-2012	s.o.	

par rapport à l'exercice de référence choisi. *(Facultatif dans le RPP 2011-2012)*	EXERCICE 2012-2013	10%	
	EXERCICE 2013-2014	s.o.	

Stratégies/commentaires

- On peut obtenir l'information nécessaire au suivi de ces progrès comparativement à l'objectif dans le système SAP. La quantité totale de papier acheté sera divisée par le nombre d'employés indiqué dans le RPP afin de calculer une moyenne de consommation. On effectuera alors une comparaison avec les données de l'année de référence pour évaluer les progrès.
- On encouragera les employés, par l'entremise de l'exercice en matière d'imprimantes et d'appareils multifonctionnels, à faire preuve de créativité pour trouver des outils et des conditions de travail de rechange afin d'appuyer la réduction dans la consommation de papier.

Objectif par rapport aux réunions écologiques

8.9 D'ici le 31 mars 2012, chaque ministère adoptera un guide des réunions écologiques.		
Mesure du rendement	**RPP**	**RMR**
État d'avancement de l'objectif		
Adoption d'un guide sur les réunions écologiques. *(Facultatif dans le RPP 2011-2012)*	**(CRHSA)** Comité des ressources humaines et des services d'affaires	

Stratégies/commentaires

i. Le guide des réunions écologiques a été élaboré.

ii. La mise en œuvre des recommandations contenues dans ce guide se fera de façon graduelle au cours de l'année 2012-2013. Le guide sera intégré au fur et à mesure que la structure du Ministère, à la suite de la mise en œuvre de différentes initiatives de modernisation, sera plus stable.

Objectifs par rapport aux achats écologiques

8.10 À compter du 1er avril 2011, chaque ministère établira au moins trois cibles selon les critères SMART pour les achats écologiques afin de réduire les incidences sur l'environnement.

D'ici le 31 mars 2014, 80 % des achats de mobilier seront faits par l'entremise des offres à commandes écologiques de TPSGC.		
Mesure du rendement	**RPP**	**RMR**
État d'avancement de l'objectif		
Pourcentage du mobilier acheté par l'entremise des offres à commandes écologiques de TPSGC, par rapport à l'ensemble du mobilier acheté au cours d'un exercice donné.	80 %	
Progrès accomplis par rapport à la mesure du rendement pour	s.o.	

l'exercice donné.		

Stratégies/commentaires

Patrimoine canadien s'est assuré que cette cible réponde aux critères SMART, notamment :

- **S**pécifique : Cette cible s'applique à un pourcentage précis d'achat de mobilier ministériel.
- **M**esurable : La source d'approvisionnement, comparée au volume total des achats, sera utilisée pour évaluer le taux de réussite. Les renseignements servant à suivre les progrès enregistrés par rapport à cette cible sont/seront disponibles dans le système SAP.
- **A**tteignable : Le regroupement des exigences et la diffusion de l'information en vue d'accroître la sensibilisation serviront à orienter le Ministère dans ses efforts en vue d'atteindre sa cible.
- **R**éaliste : Le mobilier figure parmi les principales catégories de dépenses du Ministère.
- **T**raçable : La cible doit être atteinte d'ici le 31 mars 2014.

- **Stratégie de mise en œuvre**
  - Patrimoine canadien continuera à surveiller les activités d'achat de mobilier afin de veiller à ce que les cibles établies soient respectées.
  - Des recommandations seront faites aux clients qui achètent des articles issus du processus d'achats écologiques.

D'ici le 31 mars 2014, 80 % des achats de matériel informatique intégreront au moins un aspect lié à l'environnement (p. ex. energy star).		
Mesure du rendement	**RPP**	**RMR**
État d'avancement de l'objectif		
Pourcentage des achats de matériel informatique comportant au moins un aspect lié à l'environnement, par rapport à l'ensemble des achats de matériel informatique au cours d'un exercice donné.	80 %	
Progrès accomplis par rapport à la mesure du rendement pour l'exercice donné.	s.o.	

Stratégies/commentaires

- Patrimoine canadien s'est assuré que cette cible réponde aux critères SMART, notamment :
  - **S**pécifique : Cette cible s'applique à un pourcentage précis des achats de matériel informatique du Ministère.
  - **M**esurable : La source d'approvisionnement et la spécification du produit serviront à établir le taux de réussite. Les renseignements servant à retracer les progrès enregistrés par rapport à cette cible sont disponibles dans le système SAP.
  - **A**tteignable : Le regroupement des exigences et la diffusion de l'information en vue d'accroître la sensibilisation serviront à orienter le Ministère dans ses efforts en vue d'atteindre sa cible.
  - **R**éaliste : Le matériel informatique figure parmi les principales catégories de dépenses du Ministère.
  - **T**raçable : La cible doit être atteinte d'ici le 31 mars 2014.

- **Stratégie de mise en œuvre**
  - Patrimoine canadien continuera à surveiller les activités d'achat de matériel de TI pour veiller à ce que les cibles établies soient respectées.
  - Des recommandations seront faites aux clients qui achètent du matériel de TI pour promouvoir les articles issus du processus d'achats écologiques.

À compter du 1er avril 2011, Patrimoine canadien s'assurera que 90 % des achats de papier contiennent au moins 30 % de matières recyclées.		
Mesure du rendement	**RPP**	**RMR**
État d'avancement de l'objectif		
Pourcentage de papier acheté par l'entremise d'une offre à commande écologique et de contrats d'impression, par rapport à la totalité du papier acheté pendant un exercice donné.	80 %	
Progrès accomplis par rapport à la mesure du rendement pour l'exercice donné.	s.o.	

Stratégies/commentaires

- Patrimoine canadien s'est assuré que cette cible réponde aux critères SMART, notamment :
  - **S**pécifique : Cette cible s'applique à un pourcentage précis des achats de papier du Ministère.
  - **M**esurable : La source d'approvisionnement, comparée au volume total des achats, sera utilisée pour évaluer le taux de réussite. Les renseignements servant à retracer les progrès enregistrés par rapport à cette cible sont/seront disponibles dans le système SAP.
  - **A**tteignable : Le regroupement des exigences et la diffusion de l'information en vue d'accroître la sensibilisation serviront à orienter le Ministère dans ses efforts en vue d'atteindre sa cible.
  - **R**éaliste : Cette cible donne à Patrimoine canadien l'occasion de trouver des solutions plus écologiques que le papier vierge.
  - **T**raçable : On cherche actuellement à atteindre cette cible et les progrès seront communiqués chaque année conformément à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD).

- **Stratégie de mise en œuvre**
  - Patrimoine canadien continuera à surveiller les activités d'achat de papier pour veiller à ce que les cibles établies soient respectées.
  - Des recommandations seront faites aux clients qui achètent du papier pour promouvoir les articles issus du processus d'achats écologiques.

8.11 À compter du 1er avril 2011, chaque ministère établira des cibles selon les critères SMART pour la formation, les évaluations du rendement des employés, et les processus et les mesures de contrôles en matière de gestion des achats, en ce qui concerne la prise de décisions relatives aux achats.

Formation à l'intention des employés désignés

D'ici le 31 mars 2014, 90 % des gestionnaires du matériel et du personnel chargé de l'approvisionnement auront suivi un cours reconnu sur l'approvisionnement écologique, offert par l'École de la fonction publique du Canada et 90 % des nouveaux détenteurs d'une carte d'achat auront suivi une formation sur les pratiques d'approvisionnement écologique offerte par le Ministère.		
Mesure du rendement	**RPP**	**RMR**
État d'avancement de l'objectif		
Nombre de gestionnaires du matériel et d'employés chargés de l'approvisionnement qui ont suivi une formation par rapport au nombre total de gestionnaires du matériel et d'employés chargés de l'approvisionnement.	80 %	
Nombre de nouveaux détenteurs d'une carte d'achat qui ont suivi une formation par rapport au nombre total de nouveaux détenteurs d'une carte d'achat.	s.o.	
Progrès accomplis par rapport à la mesure du rendement pour l'exercice donné.	s.o.	

Stratégies/commentaires

- Patrimoine canadien s'est assuré que cette cible réponde aux critères SMART, notamment :
  - **S**pécifique : Cette cible s'applique à un pourcentage précis de gestionnaires du matériel et d'employés chargés de l'approvisionnement. Il y a 17 de ces postes au Ministère. Les nouveaux détenteurs d'une carte d'achat (dont le nombre ne peut être évalué) seront également ciblés.
  - **M**esurable : Le nombre de gestionnaires du matériel, d'employés chargés de l'approvisionnement et de détenteurs d'une carte d'achat qui ont suivi une formation en approvisionnement écologique. Les renseignements servant à suivre les progrès enregistrés pour atteindre cette cible sont disponibles dans les plans d'apprentissage individuels, les rapports de la Gestion des ressources humaines et du milieu de travail, les listes de délivrance de nouvelles cartes et la formation connexe.
  - **A**tteignable : La formation fera partie des plans de formation annuels.
  - **R**éaliste : Les gestionnaires du matériel et les employés chargés de l'approvisionnement traitent généralement les achats ministériels de plus de 10 000 dollars.
  - **T**raçable : La cible doit être atteinte d'ici le 31 mars 2014.

- **Stratégie de mise en œuvre**
  - Patrimoine canadien continuera à surveiller les activités de formation pour veiller à ce que les cibles établies soient respectées.
  - Patrimoine canadien déterminera si des mesures de contrôle ou des outils de mesure peuvent être mis en place pour faciliter le suivi des activités de formation en ce qui a trait à l'acquisition écologique.

Évaluation du rendement des employés pour les gestionnaires et les administrateurs fonctionnels responsables de la gestion des achats et du matériel. D'ici le 31 mars 2012, les évaluations du rendement de tous les gestionnaires et chefs fonctionnels concernés tiendront compte de considérations environnementales.		
Mesure du rendement	**RPP**	**RMR**
État d'avancement de l'objectif		

Nombre d'évaluations du rendement des gestionnaires et chefs fonctionnels concernés qui ont intégré des considérations environnementales par rapport au nombre total de gestionnaires et chefs fonctionnels concernés.	4/4	
Progrès accomplis par rapport à la mesure du rendement pour l'exercice donné.	s.o.	

Stratégies/commentaires

- Patrimoine canadien s'est assuré que cette cible réponde aux critères SMART, notamment :
  - **S**pécifique : Cette cible s'applique à un gestionnaire désigné et à trois administrateurs fonctionnels des approvisionnements et de la gestion du matériel.
  - **M**esurable : Cela s'applique aux personnes occupant les postes visés.
  - **A**tteignable : Les ententes sur la performance comprendront des dispositions sur les achats écologiques.
  - **R**éaliste : Les spécialistes fonctionnels des approvisionnements sont sous la supervision de ces gestionnaires et administrateurs fonctionnels des approvisionnements.
  - **T**raçable : Les cibles sont fixées pour une période déterminée (un exercice).

- **Stratégie de mise en œuvre**
  - Patrimoine canadien continuera à surveiller le contenu des évaluations du rendement pour les ressources ciblées afin de veiller à ce que des considérations environnementales soient incluses.

Processus et mesures de contrôle en matière de gestion des achats **D'ici le 31 mars 2014, au moins trois processus et contrôles en matière de gestion comprendront des considérations sur la performance environnementale.**		
Mesure du rendement	**RPP**	**RMR**
État d'avancement de l'objectif		
Nombre de processus et de contrôles en matière de gestion des approvisionnements et du matériel qui comprend des considérations sur la performance environnementale par rapport à tous les processus et contrôles en matière de gestion des approvisionnements et du matériel.	s.o.	
Progrès accomplis par rapport à la mesure du rendement pour l'exercice donné.	s.o.	

Stratégies/commentaires

- Patrimoine canadien s'est assuré que cette cible réponde aux critères SMART, notamment :
  - **S**pécifique : Les cibles portent sur un certain nombre de processus et de contrôles en matière de gestion.
  - **M**esurable : Patrimoine canadien élaborera/modifiera trois processus et contrôles afin d'inclure des considérations sur la performance environnementale avant la fin de l'exercice 2013-2014.
  - **A**tteignable : Le mandat sera modifié en conséquence.
  - **R**éaliste : La priorité sera donnée aux processus et aux contrôles touchant les approvisionnements de plus de 10 000 dollars.
  - **T**raçable : La cible doit être atteinte d'ici le 31 mars 2014.

- **Stratégies de mise en œuvre**
  - Patrimoine canadien déterminera les processus et les contrôles d'acquisition et de gestion du matériel dans le cadre de l'intégration de considérations sur le rendement en matière d'environnement dans ses activités continues.

Rapport sur l'achat de crédits compensatoires

Le rapport obligatoire sur l'achat de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre, conformément au *Cadre stratégique visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre générées lors d'événements internationaux de grande envergure*.		
Mesure du rendement	**RPP**	**RMR**
Nombre de crédits pour les gaz à effet de serre pour l'exercice donné. *(Facultatif pour tous les RPP)*	s.o.	

Stratégies/commentaires

i.

ii.

iii.

Déclarations sur les achats écologiques pour les ministères et organismes non visés par la *Loi fédérale sur le développement durable*

Les ministères et les organismes qui sont assujettis à la Politique d'achats écologiques et non à la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDS) doivent remplir un rapport obligatoire concernant le respect des exigences de la partie 7 de la Politique d'achats écologiques, en utilisant cette section[5]

Stratégies/commentaires

i.

ii.

iii.

Déclarations volontaires en rapport avec toute autre initiative d'écologisation des opérations gouvernementales

[ENTRER UN OBJECTIF OU UNE INITIATIVE]		
Mesure du rendement	**RPP**	**RMR**
[Entrer une mesure du rendement (utiliser les données de référence, si elles sont disponibles)]	s.o.	
Progrès accomplis par rapport à la mesure du rendement pour l'exercice donné.	s.o.	

Stratégies/commentaires

i.

ii.

iii.

[ENTRER UN OBJECTIF OU UNE INITIATIVE]		
Mesure du rendement	**RPP**	**RMR**
[Entrer une mesure du rendement (utiliser les données de référence, si elles sont disponibles)]	s.o.	
Progrès accomplis par rapport à la mesure du rendement pour l'exercice donné.	s.o.	

Stratégies/commentaires

i.

ii.

iii.

[ENTRER UN OBJECTIF OU UNE INITIATIVE]		
Mesure du rendement	**RPP**	**RMR**
[Entrer une mesure du rendement (utiliser les données de référence, si elles sont disponibles)]	s.o.	
Progrès accomplis par rapport à la mesure du rendement pour l'exercice donné.	s.o.	

Stratégies/commentaires

i.

ii.

iii.

Remarques

- 1 Ce sera démontré par l'obtention de la cote LEED (NC) « Argent », la cote « 3 Globes » du programme Green Globes Design ou l'équivalent.
- 2 Parmi les outils d'évaluation, mentionnons : les normes BESt (Building Environmental Standards) de la Building Owners and Managers Association (BOMA), le programme Green Globes ou l'équivalent.
- 3 Parmi les outils d'évaluation, mentionnons : les normes BESt (Building Environmental Standards) de la Building Owners and Managers Association (BOMA, la norme de location écologique internationale de la BOMA adaptée en conséquence ou l'équivalent.
- 4 Ce sera démontré par l'obtention de la cote « Argent » (CE) du programme LEED, de la cote « 3 Globes » (aménagement) du programme Green Globes ou de l'équivalent.
- 5 Par ailleurs, les ministères et les organismes qui sont assujettis à la Politique d'achats écologiques et non à la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDS) peuvent suivre la démarche prévue par la Stratégie fédérale de développement durable pour les achats écologiques, en fixant des objectifs en matière d'achats écologiques, conformément aux objectifs précisés aux parties 8.10 et 8.11 des présentes.

SECTION V – Hyperlien vers le Rapport sur les plans et les priorités 2012-2013 de Patrimoine canadien, et vers le Tableau en ligne sur les opérations d'écologisation du gouvernement

Site Web de Patrimoine canadien : Publications, Le Ministère, *Rapport sur les plans et les priorités 2012-2013* : http://www.pch.gc.ca/pc-ch/publctn/mindep-fra.cfm

SECTION VI – Hyperlien vers la Stratégie fédérale de développement durable

Site Web d'Environnement Canada, *Stratégie fédérale de développement durable*, octobre 2010 : http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=F93CD795-1

Contact :

Adresse :	Patrimoine canadien 15, rue Eddy Gatineau (Québec) K1A 0M5 Canada
Courriel :	info@pch.gc.ca
Téléphone :	819-997-0055
Ligne sans frais*:	1-866-811-0055
ATME(Sans frais):**	1-888-997-3123

* Des agents sont disponibles pour répondre à vos questions, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (heure de l'Est).

** TTY est un appareil de télécommunication pour les personnes sourdes, malentendantes ou souffrant de troubles de la parole.